



Conseil Communautaire du 12 Juin 2019

COMPTE RENDU

Étaient présents : Nadine Bathelot- Michèle Lepaul- Jean Claude Tramezel- Michel Broutchoux- Sylvain Petitgenêt- Jean Luc Brulé- Anthony Marie- Denise Laurent- Henri De Malliard- Georges Bardot- Véronique Humblot- Anne Léonard- Marie Odile Hagemann- Christian Riondel- Dominique Ladier- Christiane Oudot- Alain Grillot- Benoît Miège- Odile Pouilley- Bernard Roger- Jean Louis Grandhaie- Jean Daniel Gêrôme- Bernard Gauthier- Marie Jeanne Mougin- Michel Désiré- Pascal Bigé- Edith Doucet- Sabine Larue- Gaston Vilminot- Bruno Mouton- Gêrôme Broutchoux

Étaient absents excusés : Christian Roux- Marie Noëlle Lavoine- Thierry Bordot- Rosaire Coppola-

Titulaires ayant donné une procuration : Lionel Dhos procuration à Nadine Bathelot – Marc Doillon procuration à Georges Bardot- Christiane Grosjean procuration à Christiane Oudot- Annie Barret procuration à Odile Pouilley- Sylvain Grosjean procuration à Benoît Miège- Michel Daval procuration à Alain Grillot- Martine Bavard procuration à Henri de Malliard

Suppléants présents ne remplaçant pas de titulaires absents : Marie Françoise Mancassola- Martine Aubry- Yvon Poirot- Marcel Beluche- Philippe Grisot-

Secrétaire de séance : Monsieur MIEGE Benoît

Les membres du Conseil Communautaire approuvent le compte rendu de la séance en date du 03 avril 2019.

► **Nouveau délégué communautaire pour la commune de Bassigny**

Monsieur le Président procède à l'installation de Monsieur BRULE Jean Luc en tant que délégué communautaire en remplacement de Monsieur Alain Grosjean démissionnaire de son poste de conseiller municipal et de 1^{er} Adjoint de la Commune de Bassigny

► **Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le renouvellement de la ligne de trésorerie (LTI : ligne de trésorerie interactive) d'un montant de 750 000€ arrivant à échéance le 23/06/2019 et ce, dans les mêmes conditions qu'en juin 2018

► **Convention véhicule sponsorisé**

Les membres du Conseil Communautaire autorisent à l'unanimité Monsieur le Président à signer la convention avec la société Visiocom en vue d'une mise à disposition d'un minibus 9 places pour les déplacements professionnels, le Transport A la Demande (TAD) et le prêt du véhicule aux associations le weekend.

► **Fontaine à eau**

Les membres du Conseil Communautaire autorisent à l'unanimité Monsieur le Président à signer un contrat avec la société Culligan en vue de l'installation d'une fontaine à eau pour tout public pour un coût annuel de 55 € hors fournitures (bonbonnes d'eau et gobelets) et sur un contrat d'une durée de 5 ans.

► **Assistance technique mutualisée**

La Communauté de Communes de la Haute Comté a recruté un agent technique qui est accrédité « Zéro Phyto » et capable d'utiliser l'ensemble du matériel nécessaire à la vérification des poteaux et bornes à incendie.

La CCHC propose la mise à disposition de cet agent technique dans les communes sises sur le territoire communautaire afin d'y effectuer certains travaux :

- Désherbage dans les cimetières
- Contrôle et référencement des bornes incendie (ou prêt du matériel)

Le tarif d'intervention de l'agent technique est fixé à 25 € de l'heure pour l'ensemble des interventions, qui seront encadrées par une convention.

Débat :

Monsieur Cannet précise que 23 communes ont indiqué pouvoir assurer la prestation en interne et que 11 solliciteraient l'agent technique de la CCHC. Il informe également le Conseil que Monsieur Duchêne, le nouvel agent technique, rejoindra la CCHC le 1^{er} juillet 2019.

Monsieur Miège demande si la prestation sera facturée au temps passé effectif ou selon un devis préalable. Monsieur le Président précise que les heures de travail effectives seront facturées. D'un point de vue logistique, les Maires seront prévenus à l'avance quant aux heures de passage de l'agent technique de manière à faciliter l'organisation.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette tarification d'intervention de l'agent technique de la CCHC, et autorise M. le Président à signer les conventions avec les communes sous réserve de l'avis favorable de la CAP du 25/06/2019

► Subventions aux associations

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les subventions attribuées selon les règles en vigueur pour un montant total de 6000 € (enveloppe attribuée au Budget primitif 2019)

- Comité de la Foire Expo de St Loup : 1 167 €
- Les allées du Conservatoire de la Cité du Meuble : 1 167 €
- Comité des Fêtes de Corbenay : 979 €
- Comité des Fêtes de Fougerolles : 758 €
- Association sportive et culturelle de Hautevelle : 24 €
- Association Foug'Arts loisirs : 738 €
- Fougerolles terroir et traditions : 1 167 €

Débat :

Monsieur le Président aborde ensuite le sujet du soutien des associations sportives affiliées à une fédération, réflexion qui avait été initiée par le Conseil Communautaire en septembre 2018. A l'heure actuelle, les associations sportives ne font l'objet d'aucune aide de la CCHC. Aucun budget n'a été alloué à cet usage. Pour définir une subvention pertinente avec des critères en adéquation avec les besoins du tissu associatif local, il propose d'établir un diagnostic préalable en sollicitant un étudiant de l'UFR STAPS

Monsieur Bardot pense que cette étude pourrait en effet s'avérer utile pour notamment recenser toutes les associations sportives.

Monsieur Petitgenêt estime que cet inventaire peut être réalisé en interne, par les maires de chaque commune puisqu'ils ont déjà une connaissance fine des associations de leur localité.

Monsieur Miège souligne par ailleurs que les maires connaissent les équipes, l'organisation, l'encadrement, les frais de déplacement et de fonctionnement des associations locales.

Monsieur Cannet souligne que l'étude ira au-delà du simple inventaire, l'objectif serait d'aboutir à un niveau de connaissance beaucoup plus fin qu'actuellement avec, par exemple, le nombre de licenciés par tranches d'âges, le profil des licenciés, la répartition des charges, les coûts des déplacements locaux, départementaux, régionaux. L'étude serait enfin l'opportunité d'avoir un regard extérieur sur la question.

Monsieur De Malliard préconise de définir tout d'abord si la CCHC souhaite ou non mettre en place un budget pour ce type d'aide. Cette question doit être clarifiée avant de solliciter une étude.

Monsieur Petitgenêt propose dans un premier temps que chaque maire recense les associations sportives de sa commune avec le nombre de licenciés. En partant sur une aide théorique de 10 € par licencié, ce premier diagnostic permettra d'estimer un budget. Cette enveloppe globale pourra ensuite être soumise au vote.

Monsieur Grillot indique qu'un stagiaire doit être rémunéré à hauteur de 30% du SMIC, ainsi une étude sur 6 mois coûterait approximativement 3000 €.

Monsieur Tramesel indique qu'une aide pour le financement des frais de transport à l'extérieur du territoire peut être pertinente. De plus, les associations représentent la CCHC à l'extérieur et contribuent à sa notoriété.

Monsieur le Président rappelle que le minibus de 9 places pourra être mis à disposition des associations sportives dans ce cadre, les week-ends dès qu'une convention de location sera rédigée.

A l'issue de ce débat, Monsieur le Président propose donc aux maires de recenser les associations sportives affiliées à une fédération et le nombre de licencié et de reprendre les réflexions à partir de ce diagnostic préalable.

► Service SPANC : Adoption du Rapport sur le prix et la qualité du service ANC 2018

Les membres du Conseil Communautaire, adoptent à l'unanimité, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif.

Mme Lepaul demande si chaque commune devra valider le RPQS après réception ?

Monsieur le Président indique que oui.

► **GEMAPI : Adhésion à Ingénierie70**

Les membres du Conseil communautaire valident à l'unanimité l'adhésion à Ingénierie 70 pour un montant de 271,20€ pour l'année 2019.

Débat :

Monsieur Vilminot précise que face à la complexité de la GEMAPI, les services d'Ingénierie 70 sont indispensables.

Monsieur Gérôme évoque un problème avec un ruisseau sur sa commune qui va occasionner des frais qui n'étaient pas prévus au budget.

Monsieur le Président rappelle l'importance d'anticiper les frais liés à cette compétence de façon à les prévoir au budget.

Monsieur Vilminot et Mme Lepaul soulignent que dans ce contexte, il est important et urgent de prévoir une taxe GEMAPI pour financer ce type de travaux.

Monsieur le Président indique qu'à l'heure actuelle nous ne savons pas comment va s'organiser la GEMAPI. L'Agence de l'Eau préconise de raisonner selon le bassin versant de la Lanterne alors que les Communautés de communes concernées ne parviennent pas à s'entendre sur la définition du périmètre. D'autre part, créer un syndicat à l'échelle du bassin versant de la Lanterne n'est pas non plus envisageable. L'un des prérequis à ces réflexions est d'assurer la continuité de service quelles que soient les EPCI concernées.

Face à ce constat, il reste une troisième hypothèse : la délégation, en faisant appel à l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs (EPTB) pour animer et accompagner les Communautés de communes dans la GEMAPI, sachant que la CCHC adhère déjà à cet établissement.

Monsieur Miège demande pourquoi faire appel à deux organismes pour la délégation (Ingénierie 70 et l'EPTB).

Monsieur le Président précise qu'Ingénierie 70 n'assure pas d'assistance technique, c'est l'EPTB qui se charge de définir les travaux à réaliser.

► **Autorisation de signature contrat ZRR**

Les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Président, à signer Le contrat ZRR. Ce contrat concerne des travaux d'assainissement collectif et d'eau potable et permet aux communes d'obtenir jusqu'à 70% de subventions de la part de l'AERMC.

► **Aide à l'immobilier d'Entreprise – SAS LUFKIN France**

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire autorisent le versement d'une subvention d'un montant de 50 000€ dans le cadre de l'aide à l'Immobilier d'Entreprise au profit de l'Entreprise SAS LUFKIN France basée à FOUGEROLLES. Conformément à la convention relative à l'aide à l'immobilier signée avec le Département.

Débat :

Mme Lepaul demande si la CCHC a rencontré l'entreprise Parisot de Saint Loup qui est placée en redressement judiciaire.

Monsieur le Président informe l'assemblée que les élus de la Région, du Département, les maires de Saint Loup et de Corbenay et lui-même ont été sollicités pour rédiger un communiqué de presse commun affirmant leur volonté de soutenir l'entreprise dans cette période difficile. Ce sujet sera défendu à Bercy. Monsieur de Président affirme qu'il sera vigilant et que tous les moyens possibles seront mis en œuvre pour aider l'entreprise Parisot. A l'heure actuelle aucun plan social n'est à l'ordre du jour chez Parisot.

► **Renouvellement de la Convention "Les Rendez-Vous Musique Classique"**

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité le renouvellement de la Convention de partenariat avec l'Association Les Rendez-vous, incluant une **participation de la CCHC de 1000€.**

► **Ecole Départementale de Musique : annexe 2018-2019 à la Convention triennale**

Les membres du Conseil communautaire valident, à l'unanimité, l'annexe à la Convention de l'Ecole Départementale de Musique (période de septembre 2018 à juin 2019). La participation financière pour l'année 2019 de la CCHC s'élève à 48 996 € (prévue au BP 2019).

► **Détachement directrice de la crèche/ CAF 70**

Les membres du Conseil Communautaire valident, à l'unanimité, la demande de subvention à la CAF ainsi que le plan de financement en vue de l'aide au détachement auprès de la CAF de la Directrice de la crèche de Vauvillers . Le montant de l'aide s'élève à 30% du traitement chargé de l'agent.

► Pass'Sport Forme

Les membres du Conseil communautaire valident à l'unanimité Le programme Pass'Sport Forme initié par le Réseau de Prévention et Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique en Franche-Comté (RéPPOP-FC). Ce programme a pour objectif d'accompagner les jeunes en surpoids.

Le financement « collectivité locale » sera réparti entre la CCHC et la commune de Vauvillers, à raison de 50%. Ce qui représente pour la CCHC une dépense de 250€ la première année, puis 500€ pour la seconde, et 750€ pour la dernière.

Débat :

Monsieur Miège demande si ce dispositif pourrait être étendu aux deux autres collèges de la CCHC (Fougerolles et Saint Loup).

Monsieur le Président indique que sur le collège de Saint Loup, le programme est déjà en place mais que la commune de Saint Loup n'a pas sollicité la participation de la CCHC.

Quant au collège de Fougerolles, le programme n'a pas lieu d'être mis en place puisque les études révèlent que les élèves de Fougerolles ne sont pas concernés par les problématiques d'obésité et de surcharge pondérale.

► Délibération sur le périmètre du PLUI de la Haute Comté

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire approuvent la délibération spécifique confirmant l'intégration de St Valbert dans le périmètre du PLUI conformément à l'article L153-9 du code de l'urbanisme et confirment que les études réalisées et les objectifs définis dans le cadre du PADD ont bien pris en compte Saint Valbert. Ils affirment également avoir pu débattre sur le PADD du nouveau projet.

► Aménagement de la voie verte entre Passavant la Rochère et La Basse Vaux

L'aménagement initialement envisagé prévoyait de longer sur quelques mètres la RD7 avant d'accéder à la rive du canal. L'unité technique du Département a émis un avis défavorable à cette proposition qu'elle jugeait trop dangereuse.

De ce fait, il est proposé de mettre en place un passage sur la parcelle contigüe (cadastrée A 26) afin de ne pas longer la RD.

La parcelle A 26 appartient à la famille Tisserand (6 336 m²) avec des bois de moindre qualité. Après négociation, il est proposé d'en faire l'acquisition pour 4 000€.

Par ailleurs, l'aménagement de ce tronçon est évalué à environ 16 600€ HT (terrassment, enrobé, signalétique, déboisement...). Le plan de financement est donc à jour avec ces nouveaux éléments et les coûts du marché de travaux après attribution s'élève donc à 600 223.96 € HT

A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer l'acte de vente pour l'acquisition de la parcelle A 26 sur la commune de La Basse Vaux pour un montant de 4 000 € et à valider le plan de financement mis à jour.

Monsieur Désiré informe les conseillers que les travaux avancent très vite, l'enrobé sera coulé en juillet et l'inauguration est fixée au 31 août 2019.

► Recrutement d'agents saisonniers

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Président, pour l'année 2019, à recruter, en tant que besoin, des agents non titulaires en contrat saisonnier dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.
- Le niveau de recrutement est fixé comme suit :
 - Grade Adjoint administratif – Echelon 3 soit IB 351 IM 328
 - Grade Agent social - Echelon 3 soit IB 351 IM 328
 - Grade Adjoint technique – Echelon 3 soit IB 351 IM 328

Prochains événements :

- Inauguration des travaux de la GEMAPI sur le site des anciennes usines réunies : 19 juin à 11 h
- Conférence des Maires avec la présentation de l'EPF le 27 juin 2019 à 18h
- Inauguration du Périscolaire de Fontaine les Luxeuil : 28 juin à 14 heures
- Inauguration Source du Planey : 01 juillet à 10 heures
- 1^{ère} étape du Haute Comté Tour Eco' le 1^{er} juillet 2019 à 16h à la Carrosserie Poirot à Saint Loup
- Inauguration de la voie verte de Passavant la Rochère le 31 août 2019

Date du prochain Conseil Communautaire : 10 juillet 2019 à 20 heures

